

Séez, le 26 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Ce lundi 25 janvier a eu lieu le premier Conseil Communautaire de l'année 2021. Compte tenu de la situation sanitaire cette séance s'est déroulée à huis clos. Au cours de la séance, M. Yannick AMET, Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a lu avec émoi une motion sur les mesures compensatoires demandées pour les 8 communes suite aux pertes économiques engendrées par la « saison blanche », et l'a fait voter à l'unanimité par les élus. A l'heure où l'État demande aux collectivités un soutien fort auprès de leurs habitants, la perte budgétaire est estimée à plus de 20 millions d'euros pour l'année 2021. Les communes ayant sur leur sol des stations de sports d'hiver et leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont largement dépendants du bon fonctionnement de l'écosystème Montagnard : remontées mécaniques, moniteurs, activités de loisirs, hébergeurs collectifs ou individuels, professionnels de la santé, restaurants, bars, commerces de proximité, transporteurs, magasins de sports, taxis et l'ensemble des fournisseurs sous-traitants...



Motion : mesures compensatoires demandées pour les 8 communes de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise suite aux pertes économiques « saison blanche »

Afin de faire entendre la voix du monde de la Montagne, le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise propose d'adopter la résolution suivante :

- 1- L'État doit assumer financièrement les conséquences de ses décisions liées à la crise sanitaire, qu'elle qu'en soit la légitimité, « quoiqu'il en coûte » et notamment celles affectant le fonctionnement de l'écosystème montagnard.**

2- A titre conservatoire, il est suggéré à la Communauté de Communes et à ses communes membres de ne pas inscrire le prélèvement du FPIC dans leurs budgets 2021.

Depuis leur création, les stations de sports d'hiver n'ont jamais été confrontées à une perte totale d'activités économique et touristique. L'équilibre des budgets dits « annexes » incluant les transports, remontées mécaniques, parkings, voiries, etc. est déjà habituellement difficile. Or, les conséquences immédiates sur les budgets des communes et de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise **sont estimées à plus de 20 millions d'euros pour l'année 2021**. Le sentiment d'abandon ressenti par tous les acteurs de la Montagne est fort et partagé par les élus. **En une année, l'épargne nette des communes-support de stations risque de « fondre comme neige au soleil »** alors qu'elles ont des obligations avec un budget qui s'équilibre en principe tant en prévision budgétaire qu'en exécution réelle. **Il en va de la survie des stations**. Les conséquences à moyen et long terme sur les budgets ne sont pas encore chiffrables mais auront des répercussions négatives au moins jusqu'en 2024 : pertes de bases fiscales, augmentation des dépenses en direction des populations en grande précarité... **Il n'est pas acceptable pour un élu de voir une partie de ses habitants en grande souffrance sur son territoire sans avoir les moyens d'y remédier.**

M. Yannick AMET, Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a fait voter les élus, qui approuvent à l'unanimité la motion portée par les 8 communes du territoire de la Haute-Tarentaise.

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

En préambule, Madame Véronique PESENTI-GROS, Vice-Présidente déléguée aux finances **a souligné le besoin d'anticiper les conséquences financières engendrées par la « saison blanche » et la nécessité d'assurer une continuité d'actions dans le fonctionnement des services pour garantir la qualité du service public**. Il n'y a pas de changement cette année dans le budget de fonctionnement.

- Mme PESENTI-GROS a, dans un premier temps, présenté les principales orientations budgétaires 2021 pour le budget principal et les budgets annexes (Abattoir, Maison Funéraire et Transports scolaires).
- M. Serge REVIAL, Président du Conseil d'Exploitation Tourisme Haute Tarentaise, a présenté les principales orientations budgétaires 2021 pour la Régie « Tourisme Haute-Tarentaise » qui ont été travaillées en amont au Conseil d'Exploitation.
- Les élus communautaires ont ensuite validé la proposition de projets dans le cadre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour la réalisation de sanitaires sur l'aire de chaînage de Viclaire dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC).
- La convention entre la commune de Bourg-Saint-Maurice et la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise dans le cadre de la mise à disposition du service informatique est renouvelée. La CCHT est très satisfaite de la prestation du service informatique.

Points abordés concernant les Ressources Humaines

- La collaboration avec le CDG73 se poursuit avec la signature de conventions : adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire et au service Interim.
- Le CDG73 est mandaté afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance (protection sociale complémentaire) et également en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

Points abordés concernant le Service des solidarités aux personnes âgées et handicapées

- M. Paul Pellecuer, Vice-Président de la commission « Petite enfance, Relais des Assistantes Maternelles, Solidarité aux personnes âgées et/ou en situation de handicap – Maison France Services » a confirmé la création d'une Maison France Services (MFS) et son ouverture prochaine. M. Yannick Amet a saisi cette occasion pour remercier Mme Cécile Utile-Grand et M. Paul

Pellecuer pour la mise en œuvre de ce projet. Ce service est attendu par la population, avec une forte croissance des demandes dont l'objectif est de simplifier la relation des usagers aux différents services du gouvernement.

- L'extension du service Transport Social à la demande qui rencontre un grand succès au sein du service des solidarités de la communauté de Communes de Haute-Tarentaise a été adoptée, avec la mise en place d'une conduite accompagnée et personnalisée pour faciliter les déplacements des personnes dont la mobilité est réduite. La tarification de ce service est établie selon une grille tarifaire sur la base d'un tarif social.
- La CCHT soutient l'ADMR dans ses actions au quotidien.

Point abordé concernant la politique Jeunesse

Mme Laurence REGNIER, Vice-Présidente de la commission « Enfance – Jeunesse – Sport » souligne que le lien existe depuis une quinzaine d'années entre la Cité Scolaire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et l'Association du Foyer Socio-Éducatif. La convention de partenariat tripartite définit le cadre des missions et précise les différentes actions menées par le Service Jeunesse de la CCHT à la Cité Scolaire.

GEMAPI

M. Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président de la commission « Eau/Assainissement – Déchets/Tri – GEMAPI » a rappelé les actions prioritaires à intégrer dans la future programmation du Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) porté par l'APTIV. Les membres de la commission n°1 réunie le 19 janvier 2021 ont proposé d'inscrire 7 actions. Ces interventions sont appréciées car prioritaires et qualitatives pour le territoire.

Télévision numérique terrestre

Mme Capucine FAVRE, Vice-Présidente de la commission « Développement économique et rural aménagement du territoire – Digital et TNT – Abattoir – Chambre Funéraire » a présenté le renouvellement des baux des locations de parcelles pour les relais de Télévision Numérique Terrestre (TNT) avec la société Télédiffusion de France (TDF). La reconduction a été votée pour une durée de 20 ans.

Prochain Conseil Communautaire le lundi 22 mars 2021, à 18h00.

**L'ensemble des délibérations sera prochainement disponible en ligne sur le site
www.hautetarentaise.fr**